

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération
n° 2012.03.047

Mise en oeuvre d'un
concours européen
d'arts numériques

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Serge BOUCQ, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Yves BRION, Jacky BONNET à Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Françoise LAMANT à Djillali MERIOUA, Francis LAURENT à Jacques PERSYN, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Martine RIVOISY à Jacques NOBLE, Zahra SEMANE à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, Christian RAPNOUIL par Serge BOUCQ, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03.047**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

MISE EN OEUVRE D'UN CONCOURS EUROPEEN D'ARTS NUMERIQUES

Le projet Imagina Atlantica a pour objectif la valorisation du patrimoine Atlantique. Dans ce cadre, le GrandAngoulême, chef de file du projet et leader sur l'activité « Valorisation du Patrimoine » (WP4), souhaite organiser durant l'année 2012 un concours européen d'Arts Numériques.

Il a pour objectif de mettre en avant les capacités de créativité des territoires du partenariat (en particulier les étudiants et artistes, créateurs...). Le thème du concours est la valorisation du patrimoine. Les œuvres présentées seront installées dans l'espace urbain et devront utiliser les technologies de l'image : son, image, image animée, nouveaux médias.

Par ailleurs, ce concours vise à promouvoir la coopération internationale élaborée dans le cadre du réseau Imagina Atlantica. Ainsi, les participants devront obligatoirement se constituer en équipes transnationales ou élaborer des partenariats dans au moins un autre pays de l'union européenne que celui dont il est issu.

Ce concours donnera lieu à une première exposition à Angoulême en 2012. Une exposition de ces 6 à 8 œuvres sera l'étape finale du concours et aura lieu en décembre 2012 lors de la conférence finale du projet à Angoulême.

Le règlement du concours sera diffusé à partir d'avril 2012. La sélection des œuvres se fera à partir d'un comité réunissant experts et membres du partenariat, qui sélectionnera sur dossier, en septembre 2012, 6 à 8 dossiers de candidatures de propositions d'œuvres.

Un jury se réunira en décembre à l'occasion de l'exposition, pour la détermination du classement des lauréats. Le prix proposé sera la promotion et la diffusion des œuvres dans les villes du partenariat Imagina Atlantica en 2013 (Porto – Portugal , Ourense – Espagne et ville à déterminer pour Pays de Galles). Les droits liés à ce concours seront pris en charge au titre du programme européen.

Inscrit dans le projet ImaginaAtlantica, le coût global de cette opération est estimé à 30 000 € dont 15 500 € à la charge du GrandAngoulême, cofinancés à 65% par le FEDER. L'ensemble des partenaires du projet Imagina Atlantica contribueront à son financement et des demandes de subventions auprès de partenaires locaux pourront être sollicitées.

Vu l'avis favorable de la commission Equipements Structurants du 23 février 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER le règlement du concours d'Arts Numériques

D'AUTORISER le lancement du concours d'Arts Numériques

D'AUTORISER le Président à signer tout acte associé à ce concours

Les ajustements nécessaires seront proposés au budget supplémentaire, articles 6288 et 6714 fonction 048 du budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 avril 2012	<u>Affiché le :</u> 02 avril 2012